

COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION

DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Société ArcelorMittal France

3 mai 2022

Salle de l'auditorium du Digital-Lab de Florange à Uckange

Sommaire

1. Introduction et approbation du compte rendu de la commission de suivi de site (CSS) du 20 décembre 2018
2. Bilan 2019 – 2021 (depuis la dernière réunion CSS) et projets – ArcelorMittal France
3. Bilan 2019 – 2021 (depuis la dernière réunion CSS) - Inspection des installations classées
4. Mesures de qualité d'air intérieur (benzène) dans les établissements accueillant des populations sensibles – ARS
5. Perspectives de la CSS - Sous-préfecture/DREAL

Liste des participants

Qualité	Nom-Prénom	Présent	Absent/ Excusé
COLLEGE ADMINISTRATIONS :			
M. le Sous-Préfet	M. Thierry Hegay	Présent	
DREAL	M. Maxime Courty M. Philippe Schoumacker Mme Stéphanie Dumont Mme Karine Grabarek Mme Hélène Steib	Présent Présent Présente Présente Présente	
SIDPC	M. Eric Juge M. Jonathan Mignot	Présent Présent	
SDIS	M. Damien Noël M. Serge Waltner	Présent Présent	
DDETS	Mme Marguerite Foca		Absente
DDT	M. Mustapha Messaadia	Présent	
Agence Régionale de Santé (ARS)	Mme Hélène Robert	Présente	
COLLÈGE COLLECTIVITÉS :			
Conseiller Départemental	Mme Laurence Kleber		Absente
Mairie d'Hayange	M. Jean-Baptiste Glauda		Absent
Mairie de Serémange-Erzange	M. Serge Truscello	Présent	
Mairie de Florange	M. Rémi Dick	Présent	
Com d'Aggl. Val de Fensch (CAVF)	M. Jean-François Medves	Présent	
Com d'Aggl. Portes de France Thionville (CAPFT)	M. Jean-Charles Louis	Présent	
COLLÈGE EXPLOITANTS :			
Société ArcelorMittal France	M. Jean-François Malcuit M. Christophe Bayet Mme Joëlle Larbre M. Hervé Lassalas M. Alain Lerouge	Présent Présente Présent	Excusé Excusé

COLLÈGE RIVERAINS :			
CLCV de la Moselle	M. Marc Tabouret		Excusé
Féd. Dép. Pêche 57	M. Bernard Eccli	Présent	
Riverain Serémange-Erzange	M. Yves Ménager	Présent	
Riverain Florange	M. Alexandre Holsenburger		Absent
HARSCO METALS	M. Paul Torres		Excusé
COLLÈGE SALARIÉS :			
Société ArcelorMittal France	M. Pedro Pires	Présent	
	M. Pierre-Marie Calligaro	Présent	
	M. Olivier Mastracci	Présent	
	M. Luc Rambour	Présent	
	M. Franck Laché	Présent	
Préfecture de Metz	M. Philippe Alif	Présent	
	M. Antoine Mtykowski	Présent	

1. Introduction et approbation du compte rendu du 20 décembre 2018

M. le sous-préfet remercie les membres d'avoir répondu à l'invitation de cette commission de suivi de site des établissements ArcelorMittal France. Il propose d'entrer directement dans l'ordre du jour et souligne l'élément important qui sera évoqué à l'issue de cette réunion : les perspectives de cette CSS.

M. Courty est ravi d'accueillir à nouveau les membres de cette CSS après une interruption liée aux événements sanitaires. Il informe les membres que les échanges seront enregistrés, sauf avis contraire, pour permettre de rédiger un compte rendu le plus fidèle et exhaustif possible. Il demande que les personnes devant et souhaitant prendre la parole se présentent au préalable.

M. le sous-préfet sollicite l'approbation des membres pour le compte rendu de la réunion du 20 décembre 2018. Aucune remarque n'est formulée, ce dernier est donc approuvé à l'unanimité.

M. Courty ajoute que le renouvellement des membres de cette commission a été acté par un arrêté préfectoral de février 2021 afin que cette commission puisse se réunir aujourd'hui.

2. Bilan 2019 – 2021 (depuis la dernière réunion CSS) et projets – ArcelorMittal France

Mme Larbre aborde les faits marquants concernant l'activité industrielle du site de Florange.

En 2018, l'exploitation de la nouvelle ligne de Galvanisation « Galsa2 » a été autorisée par arrêté préfectoral. L'activité de stockage de déchets non dangereux sur la zone de valorisation des co-produits de Marspich (lagunes à boues) a été arrêtée.

En 2019, les activités de la filière liquide « sous cocon » depuis 2012 ont fait l'objet d'une déclaration de cessation définitive en mars. En décembre, une réunion riverains a été organisée et la 1ère bobine sur la ligne Galsa2 a été produite.

En mai 2020, l'activité de production de coke sur les installations de Serémange-Erzange et les activités de stockage associées autorisées sur la zone co-produits ont été arrêtées induisant une suppression des risques.

En octobre 2021, une réunion riverains en comité restreint suite à la crise sanitaire a été organisée ainsi qu'une visite de Galsa2.

En février 2022, le Digital-Lab de Florange a été inauguré.

Concernant la situation administrative, le site de Florange a fait l'objet de 11 arrêtés préfectoraux : 1 arrêté d'autorisation (Galsa2), 6 arrêtés complémentaires, 1 arrêté d'astreinte + 1 arrêté de levée d'astreinte (étude réseaux cokerie/zone de co-produits) et 2 arrêtés de mise en demeure (levés). Les études de dangers des installations ont fait l'objet d'actualisations.

Dans le cadre de l'exploitation de la cokerie, une surveillance du benzène et du benzo(a)pyrène dans l'environnement est réalisée. Mme Larbre présente le bilan 2019 à 2021 de ces campagnes de mesures.

Concernant le benzène, elle présente les résultats des 14 points de surveillance de 2019 à 2021 avec la mention de l'arrêt de la cokerie le 6 mai 2020. Depuis 2019, la situation s'est améliorée considérablement et la dernière année de surveillance fait état du respect de la valeur limite de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et de l'atteinte de l'objectif de qualité fixé à $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Suite à ces résultats, l'abandon de la surveillance autour de la cokerie à partir du 1er janvier 2022 a été proposé à M. le préfet.

Concernant le benzo(a)pyrène, le constat est identique avec une amélioration notable observée sur les 5 points de mesure. La dernière année de surveillance fait état du respect de la valeur cible de $1 \text{ng}/\text{Nm}^3$. Des fluctuations saisonnières sont encore observées, sans doute liées au chauffage domestique, et révèlent des niveaux globalement comparables à des niveaux urbains. Suite à ces résultats, l'abandon de la surveillance autour de la cokerie à partir du 1er janvier 2022 a été également proposé à M. le préfet.

Mme Larbre ajoute que 2,8M€ ont été investis pour la réduction des émissions atmosphériques en 2019/2020.

Mme Larbre présente les projets réalisés en 2019, 2020 et 2021.

Pour 2019 : implantation d'un récupérateur de chaleur fatale sur la ligne de Galvanisation¹ de Sainte Agathe, finalisation de l'étude réseaux de la cokerie et déploiement d'un plan d'amélioration de la gestion des réseaux, déploiement du projet « défense incendie », démarrage de la phase de déconstruction des installations de la filière liquide et aménagement d'une zone de stockage/déshydratation des boues du Train à chaud.

Pour 2020 : démarrage industriel de la nouvelle ligne de Galvanisation Galsa², substitution du combustible des fours du Train à chaud (passage au seul gaz naturel) et remplacement de 22 brûleurs sur le four 2 par des brûleurs ultra-bas NOx, aménagement du portier de Patural Nord, mise en œuvre d'un traitement sur l'eau d'appoint du site de Sainte Agathe, poursuite du projet « défense incendie » (travaux mis en stand-by en raison du confinement) et travaux en 2020/2021 de sécurisation de la cokerie mise à l'arrêt le 6 mai 2020.

Pour 2021 : remplacement de 11 brûleurs sur le four 1 par des brûleurs ultra-bas NOx au Train à chaud, reprise du projet « défense incendie » et déploiement de la surveillance du site par drone.

Concernant les incidents, Mme Larbre présente un petit graphique avec le nombre d'incidents avec l'année 2018 comme référence. Plusieurs dysfonctionnements d'alimentation électrique en 2018 (origine RTE) ont conduit au renforcement des dispositifs de secours sur l'alimentation de la station de traitement des eaux du Train à chaud. Un point marquant est signalé avec l'incendie de la ligne de vernissage en bande d'Ebange le 10 novembre 2021. Cet incendie a nécessité l'activation du POI (plan d'opération interne) avec l'appui des services de secours externes. Le dispositif d'information/communication a été déclenché vers les élus locaux. Il n'y a eu aucun impact environnemental et la production a redémarré depuis mars 2022.

Chaque incident fait l'objet d'un rapport transmis à la DREAL précisant les hypothèses d'origine et le plan d'action associé afin d'améliorer la maîtrise du process (actions techniques ou managériales).

Mme Larbre fait un focus sur l'eau. En moyenne sur la période 2019-2021, plus de 70 % de l'eau prélevée a été restituée au milieu naturel après traitement. Un travail de fond a été engagé sur la préservation des ressources en eau avec le Master Plan EAU de réduction des prélèvements et des rejets.

Mme Larbre présente les projets en cours ou à venir.

Concernant la modification de la gestion des eaux de la zone co-produits :

- deux projets pilotés par la CAVF concernant l'aménagement d'un bassin de régulation du débit du ruisseau du Mésin en amont de la buse vers la ZAC des Vieilles Vignes au Nord (faits sur les terrains d'ArcelorMittal à l'ouest de la ZAC) et l'aménagement visant à tamponner les eaux issues de la ZAC et le débit de fuite vers le réseau pluvial du lotissement (ce projet est en cours de redéfinition) ;
- plusieurs actions d'amélioration ont été mises en œuvre en 2019 avec l'instrumentation du by-pass et l'optimisation du fonctionnement de la station de relevage, et en 2020, avec l'arrêt de la cokerie, l'opportunité de disposer des équipements de tamponnement et de traitement des eaux de la cokerie. Cette modification a été portée à la connaissance de M. le préfet et a été actée comme non substantielle.

Un projet de champ photovoltaïque est prévu sur la zone de co-produits (stockage de soufre et de coke) avec une mise en service en 2024 et une production réinjectée sur le réseau interne de l'usine. Les communes concernées sont Florange et Serémange-Erzange, l'étude sols a été réalisée et la déclaration de cessation partielle d'activité de la zone du projet a été transmise à M. le préfet.

Des études techniques sont en cours pour définir un projet global de couverture des lagunes à boues historiques avec l'opportunité de réutilisation des matériaux disponibles sur la zone co-produits, avec une perspective à terme d'un projet de reconversion de la zone en champ photovoltaïque.

Le dernier projet est le projet de décarbonation avec un double objectif pour ArcelorMittal de réduire ses émissions de CO₂ de 35 % en Europe et 25 % au niveau mondial en 2030 et d'atteindre la neutralité carbone mondiale en 2050. Ce projet passe par 3 voies de décarbonation : l'augmentation du recyclage de l'acier, le développement d'un process pour produire de l'acier sans charbon grâce à l'hydrogène et la séquestration et réutilisation du CO₂ résiduel.

Le site de Florange s'intègre dans le projet de décarbonation du Groupe avec l'extension du chantier ferrailles du Train à chaud actuel sur l'ancienne zone du « gazomètre aciérie » et création d'un HUB Ferrailles. La zone casse-fonte au sud du Train à chaud sera libérée à terme mais maintenue en secours. Le projet de chantier présenté à la dernière réunion CSS sur l'ancienne zone de déversement fonte en fosse de la zone co-produits a été abandonné.

A la question posée par M. Rambour sur la superficie des lagunes, Mme Larbre s'engage à lui communiquer le renseignement demandé.

M. Eccli souhaite savoir si l'eau est rejetée dans la Moselle ou dans la Fensch et interroge sur la qualité des eaux rejetées pour le milieu aquatique.

Mme Larbre répond qu'il y a plusieurs points de rejet sur les installations. Sainte Agathe a deux points de rejet dans le Krisbach et les autres points de rejet vont à la Fensch. A terme, tout aboutit à la Moselle. La qualité des eaux est conforme aux valeurs limites prescrites par les arrêtés préfectoraux. ArcelorMittal mène une fois par an une campagne d'évaluation de l'état écologique et physico-chimique des cours d'eau de la Fensch et du Krisbach. Depuis deux ans une amélioration de la qualité des cours d'eau a été observée sur les caractéristiques physico-chimiques.

M. Dick constate que l'élément majeur depuis la dernière réunion CSS de 2018 concerne la cokerie où « l'après » est évoqué dans d'autres réunions que cette instance qui a vocation à parler de nuisances et de pollutions. Il ajoute que les indicateurs concernant le benzène et le benzo(a)pyrène autour de la cokerie ne peuvent être que meilleurs ainsi que le milieu aquatique. La cokerie étant fermée, il reste des installations en fonctionnement entre Hayange et Serémange-Erzange. Des vidéos de riverains avec de fortes concentrations en hydrocarbures dans la Fensch lui sont encore transmises à une fréquence d'une fois par mois ou toutes les 6 semaines mais beaucoup moins qu'il y a 3 ou 4 ans. Il souhaite savoir si ArcelorMittal au niveau du Train à chaud a des rejets ou s'il peut y avoir des résidus qui pourraient expliquer ces concentrations avec des conditions météo particulières.

M. Dick fait part également d'alertes par une quinzaine de riverains totalement indépendants les uns des autres qui ont été fortement incommodés par une odeur qualifiée par certains de solvants, par d'autres d'odeur extrêmement désagréable sans autre précision. Cette odeur, qui n'existait pas auparavant, est ressentie depuis 2 ou 3 mois dans trois quartiers se situant à environ 500 m du site Sainte Agathe : le quartier des Castors, le quartier d'Ebange village et le quartier des Carolingiens. Ce qui l'inquiète plus que l'odeur, ce sont les conséquences sur les riverains qui ont été atteints de migraines à répétition avec parfois nécessité de s'aliter. Il ne sait pas quelle usine peut être en cause. L'actualité a récemment évoqué une usine qui avait de très fortes concentrations en termes de qualité de l'air mais il s'agirait d'une fausse information. Il s'adresse à l'exploitant en lui demandant si un changement de process industriel pourrait expliquer ce changement depuis deux/trois mois et aussi aux autorités sanitaires pour expliquer le désagrément subi par les riverains de Florange.

Mme Larbre répond qu'ArcelorMittal a également fait remonter récemment un constat d'irisation à hauteur d'Hayange auprès de la CAVF. Il n'y a pas de raison particulière, peut-être une contribution de la sédimentation, une mobilisation de ce qui peut être accroché aux berges lors d'épisodes pluvieux notables. Des cas sont encore constatés aujourd'hui sans lien et doivent encore être éclaircis.

M. Malcuit ajoute que le cas remonté par des personnes travaillant sur la zone cocon se situe en amont et qu'ArcelorMittal n'est pas le seul utilisateur de la Fensch. La Fensch traverse toute l'usine, elle est visible en sortie d'usine par les riverains et moins visible en amont. Des affaires sont en cours sur le sujet et cette remontée du cas d'irisation de la Fensch servira à alimenter éventuellement les enquêtes sur le sujet.

Mme Larbre répond sur la partie des rejets de la cheminée de la tour Galsa2. Cette tour ne rejette que des résidus de combustion de gaz naturel comme une chaudière (oxydes d'azote, monoxyde de carbone) mais pas d'autres substances ou polluants. Les flux émis sont moindres par rapport à ce qui est autorisé, avec de bonnes performances d'abattement des NOx. Il n'y a pas de lien possible entre les odeurs et cette installation. Concernant Sainte Agathe, il n'y a eu aucune évolution de

process qui puisse expliquer les phénomènes d'odeurs ou les migraines et aucun cas de migraine n'a été remonté en interne.

M. Malcuit ajoute que la question est prise très au sérieux mais que le quartier des castors se situe très loin de la partie d'Ebange.

M. Dick a été étonné par ce même constat d'odeur et de désagréments de migraines à répétition par les riverains du quartier des carolingiens (rue Charlemagne, rue Pépin le Bref, rue Lothaire), les faits se retrouvant sur des quartiers se situant géographiquement sur un cercle extrêmement large. Il se pose la question de la provenance de ces nuisances. La surveillance autour de la cokerie n'est évidemment plus nécessaire, l'installation étant arrêtée. Il souhaite savoir si le capteur de l'école du centre, peu éloigné du quartier des carolingiens, pourrait détecter des pollutions.

M. Medves indique qu'il siège depuis le début à ces instances et a vu tous les efforts réalisés par les collectivités territoriales et par l'exploitant. Il n'y a plus les dangers relatifs aux sites classés seveso haut de la cokerie et de l'aciérie et les résultats sont passés au vert. Il demande à l'exploitant si d'autres types de capteurs plus centralisés par rapport à la production pourraient fournir des informations sur cette problématique évoquée par M. Dick.

Mme Larbre répond qu'un programme de surveillance dans l'environnement a été proposé aux autorités, ce plan est en cours de discussion et de validation avec la DREAL mais les paramètres de surveillance restent très basiques, de type oxydes d'azote. L'adjoint à la municipalité de Florange avait parlé d'odeur de plastique brûlé, de solvants et il n'y a aucune activité de ce type sur Sainte Agathe. Il n'y a plus d'activité à base de peinture sur Sainte Agathe, la ligne de revêtement organique n'est plus en service depuis 2010/2011.

M. Malcuit ajoute que la ligne de vernissage est le seul endroit où il y a encore des solvants mais elle a malheureusement brûlé fin novembre. Cette ligne a redémarré début mars avec une production à mi-mars et cette ligne est loin du secteur concerné par ces problèmes d'odeurs. Il précise également qu'ArcelorMittal n'est pas le seul industriel dans cette zone.

M. Courty tient à préciser qu'il est toujours difficile de mettre en relation des émissions avec des odeurs. Il y a des odeurs qu'on sent et qui ne sont pas forcément dangereuses pour la santé et inversement. Le nombre de personnes (une quinzaine) cité par M. le maire de Florange n'étant pas anodin, M. Courty préconise dans ce cas de figure d'utiliser le formulaire de plainte sur le site de la préfecture. Ce formulaire assez simple et facile à remplir permet de poser des constats et de donner des informations sur la durée, les caractéristiques du phénomène et de voir les directions de vent sur cette période-là. Ces informations vont permettre d'enclencher éventuellement des investigations vis-à-vis des industriels comme ArcelorMittal ou d'autres. Il évoque la société Knauf où des événements ont eu lieu avec forcément des impacts et notamment des odeurs. La laine de roche quand elle se consume génère des odeurs mais ce n'était que temporaire. Il redit l'importance de donner l'information aux riverains de cette possibilité de déposer plainte via le formulaire disponible sur le site de la préfecture. Pour commencer des investigations, si ça concerne les installations industrielles, il est nécessaire d'avoir des éléments plus précis que ceux relatés aujourd'hui et qui interpellent.

M. Medves fait part également d'odeur ressentie sur Uckange depuis plus d'une semaine ressemblant à une odeur de gazole, odeur ressentie encore très fortement ce matin. Les vents dominants actuellement sont des vents de Nord-Est et rabattent ce qui vient de derrière la Moselle sur Uckange. Il demande s'il y a un lien avec la société qui fait de la laine de roche. Il s'interroge sur cette odeur ressentie et souhaite que la population soit informée pour éviter de créer une panique.

M. Courty répond qu'il est important de donner le contexte de cette entreprise. Elle est soumise à autorisation et réglementée. Elle est soumise à des valeurs limites d'émission des rejets atmosphériques, enjeu principal sur cette installation. Elle est également soumise à surveillance environnementale avec des capteurs autour du site permettant de mesurer différentes matrices environnementales. Le plan de surveillance imposé à l'exploitant est remis régulièrement à la DREAL. Les résultats depuis le début du fonctionnement de l'installation ne montrent pas d'écarts dans l'environnement sur les polluants mesurés par rapport à l'état initial, c'est-à-dire avant que l'installation existe. L'installation a eu quelques problèmes techniques avec notamment des

incendies et la combustion de laine de roche génère des odeurs. La DREAL a réalisé une inspection réactive sur le sujet l'année dernière. Les odeurs ont été ressenties jusqu'à 4 km mais pas du côté d'Uckange. Récemment un incendie s'est déclaré sur la zone de stockage de laine de roche de cette installation et a impacté 400 palettes. Ces incidents restent limités à des délais assez courts et ne peuvent pas expliquer les constats faits depuis 2 mois et ces odeurs particulières. Cet aspect-là sera examiné néanmoins. Au-delà de ces événements ponctuels, l'installation respecte son arrêté d'autorisation, les valeurs limites d'émissions et dispose d'un plan de surveillance environnemental. En termes de communication, elle a mis en place une commission d'information pour les riverains. C'est un engagement pris lors de la procédure d'autorisation pour répondre à la préoccupation des riverains. Des communications écrites sont également faites sur le site internet et tout événement est relaté avec des informations en cas de dérives ponctuelles.

M. Ménager indique que les riverains apprécient l'amélioration de la qualité de l'air par rapport au benzène mais également la quasi-disparition des retombées de poussières. Il attire l'attention des membres sur l'impact bruit causé par le traitement des ferrailles sur Serémange-Erzange, au sud du Train à chaud, bruit qualifié de très gênant pour la population.

Mme Larbre répond que le projet de l'extension du projet ferrailles actuel permettra de libérer la zone casse fonte au sud du Train à chaud et de limiter effectivement les nuisances sonores.

M. le sous-préfet souhaite compléter sur le sujet de la Fensch. Des investissements très importants ont été consentis par la CAVF et la CAPFT sur l'assainissement global de toute la vallée de la Fensch. Les travaux ont commencé à Hayange et vont durer 18 mois. A l'issue de ces travaux, l'amélioration notable de la Fensch sera visible. Il y a encore des traces d'hydrocarbures urbains et quelques rejets de garages de particuliers dans la Fensch. Certains quartiers ne sont pas reliés à un système d'assainissement et il y sera remédié. Même si ce n'est pas dans le cadre de la CSS, son investissement mérite d'être souligné.

M. Medves indique que la Fensch commence à Fontoy et des journaux parlent de pollution présente à la naissance de la Fensch. De nombreuses entreprises se situent sur son cheminement. Cette instance est focalisée sur ArcelorMittal mais il faut aussi travailler sur l'amont. Il y a aussi le producteur de rails qui a un attrait par rapport à la Fensch et peut-être des entreprises qui ne jouent pas leur rôle. La CAVF a les compétences et si des hydrocarbures ou autres substances se retrouvent dans la Fensch, il faut être plus réactif et trouver l'origine et la source de la pollution.

M. Eccli comprend que tous les travaux entrepris vont résoudre le problème d'assainissement mais il demande si la Fensch n'est pas très chargée en métaux étant alimentée à sa source par les eaux d'exhaure.

M. le sous-préfet prend note de la question. Il tient à souligner qu'une grosse partie de la pollution est de la pollution urbaine classique. Les rejets des industriels sont notamment surveillés par la DREAL. L'État a fait un gros effort d'accompagnement et il souligne l'engagement des deux communautés de communes. Les travaux engagés vont conduire à une amélioration notable de la qualité de l'eau de la Fensch et les experts détermineront s'il est préférable de curer le fond ou de laisser tel quel.

A la question posée par M. Dick sur les documents présentés à cette réunion, les supports ont déjà été transmis au préalable et peuvent être communiqués à la population.

3. Bilan 2019 – 2021 (depuis la dernière réunion CSS) Inspection des installations classées

Mme Dumont rappelle la mission de la DREAL qui exerce une police environnementale auprès des établissements industriels en vue de protéger les intérêts listés à l'article L.511-1 du code de l'environnement. Cette mission s'organise autour de deux axes prépondérants que sont l'encadrement réglementaire et la surveillance des installations.

Elle présente le bilan de l'inspection. 29 visites d'inspection ont été réalisées entre 2019 et 2021 sur différentes thématiques.

Pour l'ensemble des sites, les visites d'inspection en 2019 ont porté sur les risques accidentels, sur la partie défense incendie. Le dossier instruit concerne la demande de changement d'exploitant (ArcelorMittal Atlantique et Lorraine devient ArcelorMittal France), avec un arrêté préfectoral du 23 janvier 2020 autorisant le changement d'exploitant. Les dossiers en cours d'instruction ont trait au nouveau plan de surveillance dans l'environnement et à la surveillance eau de l'ensemble des établissements du complexe industriel. Cette surveillance de l'eau est un enjeu très important qui est suivi et au programme cette année en matière de rejets, de consommation d'eau. Toute la surveillance des rejets eau de l'ensemble des sept établissements va faire l'objet d'une réévaluation avec de nouvelles valeurs limites.

Pour le Train à chaud, les visites ont porté sur les émissions atmosphériques, les rejets aqueux, les émissions sonores, la gestion des déchets, les pertes d'utilités, les sources radioactives et la gestion incendie en présence de sources radioactives.

Les dossiers instruits concernent les modifications d'exploiter avec l'aménagement de la zone d'entreposage des boues grasses du laminoir, la modification de combustible des fours de réchauffage des brames. L'instruction de ces dossiers a été formalisée par lettres préfectorales qui actent la possibilité de mettre en place le projet en l'absence de nécessité d'encadrement réglementaire supplémentaire.

Un arrêté préfectoral du 8 décembre 2020 a imposé des prescriptions complémentaires pour la mise à jour de l'étude de dangers. Cette mise à jour est en cours d'instruction.

Pour le Crassier de Marspich, trois visites d'inspection ont été réalisées sur l'aspect gestion des eaux qui est un sujet important sur cet établissement. Les données de l'autosurveillance fournies par l'exploitant sont contrôlées régulièrement, des contrôles inopinés sont également menés.

Les dossiers instruits concernent la demande d'allègement de prescriptions du suivi des eaux souterraines avec un arrêté préfectoral du 20 mai 2020. Les demandes de transfert de l'activité du chantier ferrailles casse fonte du Train à chaud et d'extension de l'activité d'entreposage et de chargement de ferrailles ont été abandonnées au profit de l'exercice de cette activité sur l'ancienne zone du gazomètre de l'aciérie. La demande de modification de la gestion des eaux de la zone de co-produits a été formalisée par lettre préfectorale du 31 décembre 2021.

Les dossiers en cours d'instruction concernent la cessation partielle d'activité sur le périmètre du crassier qui doit permettre à terme l'implantation de panneaux photovoltaïques et la régularisation administrative de la cessation d'activité de la lagune à boues diverses.

Pour la Cokerie, cette période 2019 -2021 rassemble à la fois les actions qui étaient en cours et relativement lourdes pour aboutir à un suivi actuel des installations dans le cadre de l'arrêt définitif.

La visite d'inspection en mars 2019 a porté sur les eaux superficielles suite à la pollution de la Fensch avec un procès-verbal d'infractions. Un arrêté préfectoral du 9 mai 2019 a été pris rendant ArcelorMittal redevable d'une astreinte administrative d'un montant journalier de 500€ jusqu'à satisfaction de l'arrêté de mise en demeure du 8 octobre 2018 relatif à l'étude des réseaux d'eau et un arrêté de liquidation totale d'un montant de 102 000€. L'étude des réseaux d'eau a été transmise et la mise en demeure levée. Deux autres visites en 2019 et une visite en mars 2020 ont porté sur les émissions atmosphériques suite à des plaintes odeurs. Une visite en novembre 2019 a porté sur le bilan des investigations et actions de suppression des émissions atmosphériques.

Suite à l'arrêt à froid des installations le 6 mai 2020, plusieurs visites ont été menées sur la mise en sécurité du site et sur ses émissions atmosphériques.

Le dossier instruit concerne une demande en 2019 de requalification du statut du sulfate d'ammonium actée par lettre préfectorale du 10 janvier 2020.

La cessation définitive d'activité est en cours d'instruction.

Mme Dumont souhaite compléter les informations sur la surveillance du benzène dans l'environnement évoquée par Mme Larbre précédemment et présente une carte avec les 14 points de surveillance, leurs valeurs observables dans l'environnement et leur dispersion. L'environnement proche de la cokerie est fortement impacté en 2019 ; en 2021, dans le pourtour de cette installation, les valeurs sont proches voire inférieures à l'objectif de qualité de 2 µg/m³. Le même constat d'amélioration est fait sur la surveillance des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans l'environnement.

Pour Packaging, deux visites d'inspection ont porté sur les risques accidentels, dont une en novembre 2021 suite à un incendie de la ligne de vernissage en bande, et deux visites sur la gestion

raisonnée de la ressource en eau, le site étant un établissement important en matière de prélèvement d'eau.

Un arrêté préfectoral du 20 août 2019 a imposé des prescriptions complémentaires pour les établissements Packaging et Tôles fines sur la remise de l'inventaire des produits stockés.

Les dossiers instruits concernent l'implantation d'une salle de désamiantage et la requalification du statut du sulfate de fer produit sur le site. Ces deux demandes ont fait l'objet de lettres préfectorales.

La situation de l'établissement Packaging-Tôles Fines est un peu particulière et la DREAL a demandé un travail à l'exploitant sur la fusion de ces 2 établissements dont les installations sont interconnectées, ce qui a conduit à demander une étude de dangers des établissements fusionnés. Ce dossier est en cours d'instruction.

Concernant Tôles Fines, des actions communes avec Packaging ont été menées en matière de risques accidentels et de gestion raisonnée de la ressource en eau.

Le dossier en cours d'instruction est le même que celui de Packaging sur l'étude de dangers. Une demande de modification a été faite concernant le déplacement de la ligne d'inspection au sein du même établissement.

Concernant Galsa, l'arrêté d'autorisation a été signé le 21 décembre 2018. Les visites d'inspection ont porté sur les modalités de rétention des eaux d'extinction d'incendie. Le site ne bénéficiait pas de cette rétention et l'exploitant a été mis en demeure de respecter les prescriptions de son arrêté préfectoral. La mise en demeure a pu être levée. En matière d'instruction de dossier, l'exploitant a transmis une demande de modification d'exploiter en vue d'ajouter des outils de production et une augmentation de puissance installée ainsi que le remplacement d'une tour aéroréfrigérante par trois nouvelles tours.

Sur Sainte Agathe, trois visites ont été réalisées sur les risques accidentels, l'autosurveillance des rejets eau et études eau, les émissions atmosphériques et le plan d'opération interne.

Un arrêté préfectoral a imposé des prescriptions complémentaires concernant la mise à jour de l'étude de dangers.

La demande d'allègement de la fréquence de surveillance des cyanures dans les rejets a été refusée par lettre préfectorale du 30 mars 2021 en raison des dispositions d'un arrêté ministériel. La mise en place d'un traitement de l'eau d'appoint des circuits de refroidissement a été actée par lettre préfectorale du 31 mars 2022.

M. Medves fait remarquer que le Mesin débouche côté Marspich et demande des éclaircissements sur le sujet du Mesin par rapport à la cokerie et au crassier et les contrôles effectués par l'exploitant sur la récupération des eaux du crassier.

Mme Dumont répond que l'exploitant a réalisé beaucoup d'études pour identifier les différentes zones du crassier et les différents milieux récepteurs qui collectent les eaux de ruissellement. Sur l'emprise des sites du crassier et de la cokerie, les installations de traitement sont encore en place. L'ensemble des informations conduira cette année à réviser et identifier les types de rejets, les points de rejets, les modalités de traitement et à fixer de nouvelles valeurs limites. Ce secteur fait l'objet d'une attention particulière de la DREAL. Il y a d'autres problématiques liées à l'arrivée d'eaux parasites. Une solution doit être trouvée et permettre à l'exploitant de gérer au plus juste l'arrivée des eaux dont il a la responsabilité. L'exploitant n'a pas à prendre en compte l'eau venant de l'extérieur mais aujourd'hui c'est une réalité avec la problématique en termes de flux et d'entrants dans les stations de traitement. C'est un des points importants de la réflexion à l'heure actuelle.

Mme Larbre ajoute que ni le crassier ni la cokerie n'a une quelconque influence sur le ruisseau du Mesin.

M. Ménager note que le dossier de cessation définitive de la cokerie est instruit par la DREAL et s'interroge sur le démantèlement futur et ses conséquences.

M. Courty explique les étapes que comporte une cessation d'activité d'une telle installation. La première étape est la mise en sécurité. Cette mise en sécurité correspond au retrait des déchets

principaux, l'inaccessibilité du site, la suppression des risques (incendie, explosion...). La DREAL a réalisé déjà 3 visites sur ce sujet. Ces opérations en cours vont se terminer au 3^e trimestre 2022. La seconde étape est la remise en état avec un diagnostic clair sur l'état de la situation. Une cokerie est une activité qui marque son territoire par la durée de son fonctionnement et par le process qui génère forcément des pollutions des sols, des eaux souterraines. ArcelorMittal va mener des travaux et des études pour faire une photographie de l'état de la situation et ensuite déterminer les modes de gestion des différentes pollutions en présence pour rendre le site compatible avec l'usage déterminé. Il y a différentes procédures administratives qui vont permettre de définir l'usage dans lequel ce site sera remis.

4. Présentation des résultats de mesures dans les établissements accueillant des populations sensibles (ARS) : 3 campagnes 2019, 2020 et 2021

Mme Robert fait un bref rappel du contexte qui a justifié la mise en place de ce dispositif. Dans les années 2010/2011, des teneurs en benzène à proximité de la cokerie dépassaient en certains endroits la valeur réglementaire de 5 µg/m³ en air extérieur. L'Institut de Veille Sanitaire, devenu depuis Santé Publique France, a demandé de vérifier l'absence de surexposition en environnement intérieur pour les zones concernées. Des campagnes de mesure de benzène en air intérieur ont donc été menées dans les établissements en question.

Neuf campagnes ont été menées de 2013 à 2021, l'échantillonnage a porté sur 4 écoles plus l'hôpital d'Hayange sur les deux premières années. L'action a ensuite été recentrée sur les établissements accueillant une population la plus sensible, la plus proche de l'installation et sous les vents dominants, à savoir les 4 écoles.

Chaque année, quatre semaines de mesures sont réalisées. Chaque semaine est représentative d'une saison sauf cas exceptionnel comme en 2020 où une campagne a été annulée en raison de la crise Covid et la dernière campagne en 2021 au regard de l'évolution des teneurs.

Mme Robert présente la cartographie des établissements et chaque établissement est représentatif des différentes directions des vents rencontrés dans cette vallée.

Les résultats observés de 2019 à 2021 amènent aux mêmes conclusions faites les années précédentes. L'origine de ce qu'on observe en air intérieur est l'air extérieur. Ce qui est observé n'est pas spécifique d'un établissement particulier mais bien représentatif d'une zone concernée avec mise en évidence de l'impact des vents dominants. Malgré la mise à l'arrêt de la cokerie début mai 2020, deux établissements en juin 2020, sous les vents dominants, présentaient encore des teneurs supérieures à la valeur guide réglementaire air intérieur de 2 µg/m³ applicable depuis le 1^{er} janvier 2016, dues aux conséquences des opérations de mise en sécurité des installations de la cokerie avec des manœuvres d'inertage des réservoirs, de purges, de nettoyage des conduites. Dès octobre 2020, une amélioration franche et durable a été observée sur l'ensemble des établissements. De ce fait et en raison de l'arrêt définitif de l'activité de la cokerie, il n'a pas été jugé nécessaire de poursuivre la campagne au-delà de juin 2021.

Les conséquences de cette amélioration sont également visibles en observant les moyennes annuelles des campagnes en air extérieur et en air intérieur. L'air extérieur sert ici juste de comparatif pour essayer d'identifier l'origine du benzène qu'on trouve en air intérieur et ne vaut pas pour la surveillance environnementale qui avait été demandée à l'exploitant. La campagne de février 2020 était assez mauvaise et a impacté la moyenne annuelle et dès 2021 l'amélioration est manifeste et durable.

Chaque année le registre national des cancers de l'enfant, dont celui des leucémies, était consulté et un dispositif de partenariat avec l'éducation nationale avait été mis en place. Le médecin de santé scolaire devait signaler les absences de longue durée d'élèves scolarisés pouvant potentiellement être évocatrices de pathologies en lien avec les émissions atmosphériques de la cokerie.

Santé Publique France avait été réinterrogé par l'ARS pour le cas échéant actualiser le dispositif de suivi sanitaire lié aux émissions de la cokerie. En 2019 il ressort des échanges avec Santé Publique France la nécessité de faire évoluer ce dispositif.

La consultation annuelle des registres est inadaptée à la situation. En effet cette consultation est relative à des pathologies qui sont assez rares, polyfactorielles, et concerne un bassin de population assez limité avec l'inconvénient que les données ne sont pas totalement consolidées au moment de l'interrogation. Cette consolidation demande un travail de plusieurs mois voire années. De plus, les observations concernaient uniquement les enfants de moins de 15 ans et portaient sur des pathologies de cancers ou leucémies. L'interrogation annuelle des registres ne permet pas de conclure de manière statistiquement certaine à l'absence ou présence de sur-incidence des cancers et des leucémies pédiatriques dans les 4 communes concernées pour l'année observée.

Pour mémoire cependant, la dernière consultation de ces registres portant sur la période 1990-2018 (leucémies) et 2000-2018 (tous cancers) n'avait pas mis en évidence de signal particulier sur ces communes. Il n'y avait pas eu de nouveaux cas en 2018 (janvier-novembre). Sur respectivement 18 et 28 ans d'observations, c'est un indice favorable par rapport aux pathologies observées.

Au niveau de la santé scolaire, il n'y a pas eu de signalement direct d'absences de longue durée potentiellement évocatrices de pathologies en lien avec les émissions de la cokerie et pas de signalement direct de la part des communes.

Il est à noter que ce dispositif est davantage adapté à la recherche d'effets sanitaires aigus et à court terme, ce qui n'est pas forcément le cas des pathologies potentiellement en lien avec les émissions atmosphériques de la cokerie.

Mme Robert ajoute qu'elle découvre à cette commission les problèmes évoqués par M. Dick, qui n'ont pas fait l'objet de signalements à l'ARS.

Le dispositif de suivi sanitaire va faire l'objet d'une évolution actuellement en cours d'élaboration en lien avec SPF. La vigilance sanitaire est maintenue et répondra par exemple aux questions qui ont pu être évoquées à cette commission sous une forme différente de celle du dispositif précédent, plus large au niveau de l'ensemble des événements de santé ou des pathologies qui vont être étudiées. Le périmètre géographique sera également à définir. L'évolution de l'instance CSS pourrait être aussi l'occasion d'informer et d'associer les différents partenaires potentiellement concernés par l'évolution de ce dispositif qui interviendra fin de cette année ou l'année prochaine. Ce dispositif concernera l'ensemble de la population et pas seulement les enfants, pourra porter sur davantage de problèmes de santé, de type migraines ou autres, et permettra d'apporter une réponse aux questions des riverains ou des différentes autorités sur la situation sanitaire.

M. Eccli demande si l'étude faite jusqu'à présent n'a concerné que les enfants ou bien aussi les adultes.

Mme Robert répond que l'étude concernait les enfants de moins de 15 ans. Il n'existe pas en Moselle de registre des cancers généraux en population générale. Les seules données disponibles étaient les données du registre national des cancers de l'enfant et des leucémies de l'enfant et il n'y a pas eu d'observation de population générale.

5. Perspectives de la CSS

M. le sous-préfet indique qu'avec l'arrêt de la cokerie se pose la question du maintien de cette commission et laisse la parole à M. Courty qui va expliquer ce qui est envisagé.

M. Courty explique qu'effectivement cette situation entraîne forcément des conséquences sur le plan administratif et sur le plan environnemental avec des évolutions plutôt positives. Il rappelle le contexte de cette commission. Elle a été créée en 2005 uniquement sur les problématiques de risques technologiques (risques d'explosion, incendie, toxicité aiguë) et s'appelait CLIC (comité local d'information et de concertation). Il y avait à l'époque deux installations classées seveso seuil haut : l'aciérie et la cokerie. La source principale du risque était le gazomètre pour les deux sites et a conduit à la création sur le plan réglementaire d'un CLIC. Ce comité se réunissait tous les ans pour évoquer des sujets de risques et a permis d'évoquer le PPRT (plan de prévention des risques technologiques), opération de réduction du risque à la source notamment.

Il existait également des CLIS (commissions locales d'information et de surveillance) qui concernaient les impacts liés au fonctionnement des installations. Le législateur a décidé de simplifier et de regrouper ces deux types d'instances en commission de suivi de site (CSS).

Depuis 2015, la commission CSS se réunit chaque année et les problématiques essentiellement liées aux impacts et également les sujets relatifs aux risques technologiques sont évoqués. Les installations de toute la filière chaude et notamment l'aciérie s'étaient déjà arrêtées, il ne restait plus que la cokerie qui justifiait cette CSS. Le code de l'environnement prévoit dans son article L.125-2 IV l'obligation de créer une CSS dès lors qu'il y a un site classé seveso seuil haut. Du fait de l'arrêt de la cokerie, la question se pose du maintien de cette commission qui n'a plus lieu d'être réglementairement. C'est une commission très encadrée réglementairement avec des arrêtés, des nominations de membres, de membres du bureau chargés d'élaborer un ordre du jour, des comptes rendus très fidèles.

La cokerie est arrêtée mais l'activité industrielle demeure avec plus de 2000 personnes employées. Après échanges avec l'exploitant, l'idée proposée est de continuer d'avoir une instance d'échanges notamment dirigée vers l'ensemble des riverains, des élus pour donner toutes les informations. Cette transformation en réunions périodiques d'information serait non plus portée par l'État mais pilotée par l'exploitant.

Mme Larbre indique qu'il existe deux instances qui se superposent : cette CSS qui réunit 5 collègues et une réunion riverains réinstaurée depuis 2019 et qui a vocation à maintenir une fréquence a minima annuelle. Cette réunion riverains est ouverte à tous. La proposition est d'élargir cette réunion riverains en intégrant effectivement le collège collectivités territoriales afin d'informer sur la vie de l'usine intégrée dans le territoire comme les sujets évoqués aujourd'hui et des sujets remontés au fil de l'année. Il sera possible d'inviter des personnes de l'État, l'ARS... en fonction des sujets qu'on souhaiterait aborder. Cette réunion pourra se tenir à une fréquence annuelle sauf contrainte ou demande particulière et serait pilotée par l'industriel.

M. Eccli fait remarquer qu'il n'y a peut-être plus de risques seveso mais l'entreprise reste quand même polluante et il faut prendre en compte cette pollution existante. Il y a des cours d'eau, des pollutions sonores par exemple.

M. Courty répond que l'inspection continuera à faire son travail d'inspection des installations classées. L'exploitant continuera à réaliser l'ensemble des contrôles auquel il est soumis. Il est question de restituer et communiquer de l'information liée au fonctionnement de ces installations vers l'extérieur. Actuellement cette communication est très cadrée réglementairement au travers de cette CSS, la cokerie était classée seveso seuil haut. Cette CSS regroupait les deux sujets différents à savoir les risques technologiques et les risques chroniques. Il était beaucoup question de risques chroniques compte tenu des impacts atmosphériques liés à la cokerie. S'agissant d'un complexe industriel important, il est nécessaire de diffuser régulièrement de l'information mais sous une forme un peu différente. C'est l'industriel qui organisera ces réunions et évidemment la DREAL, l'ARS pourront intervenir pour faire éventuellement état des événements survenus dans les établissements.

M. Eccli précise que ce ne sera pas obligatoirement les mêmes personnes qui vont être invitées à ces réunions-là.

M. Courty répond que ces réunions seront élargies en comparaison avec l'instance actuelle très régentée avec ses 5 collègues. La représentation du collège « riverains » est réduite et limitée en nombre. Or, l'invitation d'ArcelorMittal permettra à beaucoup plus de riverains de participer à ces réunions. Ce sera bénéfique en termes d'éventail de diffusion de l'information par rapport à la situation connue actuellement.

M. Medves adhère à la proposition de création d'un comité d'information dont l'exploitant serait le moteur. Il représente la CAVF qui a beaucoup de compétences et regroupe une dizaine de communes. Il sera effectivement plus facile de communiquer et peut-être dans des cas plus spécifiques de se voir plus facilement qu'avec cette structure actuelle assez lourde. Concernant la création d'une unité de production d'hydrogène, il demande si cette unité sera classée seveso seuil haut.

M. Louis répond que le classement seveso d'une unité de production d'hydrogène est lié à la présence ou non de stockage d'hydrogène sur le site. Dans le cas du projet H2V, il n'est pas prévu de stockage et donc le site ne sera pas classé seveso. Il ajoute également qu'il est du même avis que M. Medves sur la proposition de création d'un comité d'information plutôt que ce formalisme lourd connu à ce jour. La sidérurgie a encore affiné et multiplié les mesures de suivi et les actions de progrès et la proposition de ce comité l'agrée totalement, les informations seront toujours diffusées mais avec une organisation plus légère.

M. le sous-préfet salue la proposition faite par ArcelorMittal qui répondra à la fois à un véritable besoin tout en étant suffisamment souple et permettra le maintien de cette nécessaire information que l'on doit aux élus et aux riverains avec un panel plus large.

M. Malcuit ajoute qu'avant cette instance, ArcelorMittal avait ressenti le besoin de communiquer avec les riverains d'où l'initiative prise il y a deux ans avant la crise sanitaire de mettre en place ces réunions riverains. La proposition faite rentre totalement dans cette nouvelle vision de la vie en commun de l'industriel et des citoyens avec une structure plus légère et plus de monde.

M. Ménager propose de nommer cette nouvelle instance « comité d'échanges d'informations », l'intention étant de donner des informations mais aussi d'être à l'écoute.

M. Malcuit répond qu'ArcelorMittal est aussi à l'écoute pour répondre aux problématiques et ne voit pas d'inconvénient à la suggestion de M. Ménager sur le nom de ce comité.

M. le sous-préfet propose d'acter cette modification qui va dans un sens d'entreprise citoyenne.

M. Rambour fait part d'attaques de sanglier il y a deux mois et demi autour de la cokerie et demande si d'autres faits ont été signalés.

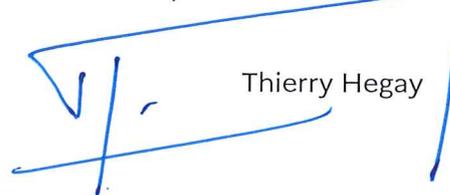
Mme Larbre répond qu'il n'y a pas eu d'autres signalements d'attaques mais seulement de présence autour de Sainte Agathe en mars. Une opération pour débusquer les sangliers a été menée et va être réitérée.

M. le sous-préfet ajoute que sur un plan général face à la multiplication des sangliers, le préfet en Moselle a pris des mesures pour une battue administrative de grande ampleur.

Il remercie ArcelorMittal d'avoir accueilli les participants au sein du Digital-Lab, ce qui a permis de donner l'occasion de découvrir ce lieu et remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 11h45.

Le sous-préfet de Thionville



Thierry Hegay

